
Numéro du BEÉFP 93-89

Parc national Jasper (Alberta)

Résidence de garde n° 1

Poste des gardes de parc de Sunwapta (Poboktan Creek)

La résidence de garde n° 1 a été construite en 1939. Le design, conçu d'après un plan standard révisé pour les résidences de garde, a été réalisé par le Service de construction et de génie des Mines et des Ressources. Parcs Canada est le ministère gardien du bâtiment. Voir le dossier du BEÉFP 93-89.

Raisons de la désignation

La résidence n° 1 du poste des gardes de parc Sunwapta/Poboktan Creek a été désignée édifice «reconnu» en raison de la place privilégiée qu'elle occupe au sein de son milieu, de son importance historique et de l'intérêt qu'elle représente sur le plan architectural.

La résidence de garde est située du côté nord de Poboktan Creek, face à la route 93, d'où la vue sur la maison et son environnement immédiat demeure en grande partie intacte. Cet emplacement bien en vue représente une destination pour les randonneurs qui empruntent la Promenade des glaciers et contribue à faire de la résidence de garde un point d'intérêt.

Le site du poste des gardes est important sur le plan historique puisqu'il a été aménagé en prévision de la construction imminente de routes dans le parc Jasper pendant la période d'expansion du réseau routier dans les parcs nationaux à la suite de la Première Guerre mondiale. Le passage de la route à cet endroit a contribué au maintien de l'utilisation du poste des gardes à la suite de la politique de centralisation mise en œuvre dans les années 1960, alors que d'autres sites non accessibles par la route étaient fermés.

La résidence de garde est un bâtiment d'un étage et demi, coiffé d'un toit à pignons. Elle a été construite d'après un plan standard modifié, afin d'ajouter une ossature de bois et un parement de demi-rondins, et se démarque des designs antérieurs caractérisés par une construction entièrement en rondins. Cette version modifiée s'inscrit dans une tendance consistant à bâtir les résidences de garde sur des sites accessibles par la route, permettant le transport d'éléments de construction préfabriqués. Le plan fonctionnel en forme de «L», la qualité d'exécution et les matériaux respectent la tradition bien établie d'une architecture rustique pour les bâtiments des parcs nationaux.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale de la résidence de garde réside dans tous les aspects de sa forme, de sa fenestration, de ses matériaux, de son plan et de sa relation avec le site.

La résidence de garde possède la volumétrie simple d'un modeste bâtiment d'un étage, en forme de «L» et coiffé d'un toit à pignons perpendiculaires. La simplicité de la forme et de la volumétrie de ce bâtiment ne devrait pas être modifiée lors d'éventuels aménagements.

Des consoles décoratives soutiennent le pignon du toit surplombant l'entrée avant, où une porte est flanquée symétriquement de chaque côté par une petite fenêtre. La composition formée du toit, des consoles, de la porte et des fenêtres attire l'attention sur l'entrée principale et ne devrait pas être modifiée. Les trois fenêtres de la salle de séjour sont de la même taille, mais regroupées dans une seule ouverture, placée symétriquement sous la partie du toit dont la pente est perpendiculaire à la façade avant. Des fenêtres plus larges, de même hauteur, en groupes de deux, sont placées symétriquement sur les murs pignons. Ces fenêtres et les autres ont toutes la même hauteur de linteau et d'appui, ce qui représente, avec la symétrie de leur emplacement, un aspect important de la conception de la façade et qu'il faudrait éviter de modifier. Les châssis et les contre-châssis ont été remplacés. Les fenêtres de remplacement devraient être de conception semblable aux fenêtres d'origine, avec de véritables meneaux pour subdiviser le vitrage.

Les murs extérieurs sont revêtus d'un parement de demi-rondins et les quatre pignons sont revêtus de bardeaux de cèdre, tout comme la toiture. Des battants en bois encadrent et mettent en valeur les fenêtres. Au moment de sa construction, la maison aurait été peinte selon la palette de couleurs standard utilisée pour toutes les constructions du parc: murs bruns avec bordures de toit vertes et châssis de fenêtre blancs. Cet agencement de couleurs, avec le parement scié en demi-rondins et la couverture de cèdre, établissait une relation visuelle avec les bâtiments antérieurs en rondins rustiques du parc. Le style rustique du parc a perdu de son intégrité avec la palette actuelle de couleurs, soit le gris, le blanc et le vert. Le rétablissement de la palette de couleurs d'origine, à la suite de l'analyse des couches de peinture existantes, devrait faire partie d'éventuels travaux d'entretien extérieur. Les matériaux qui ne peuvent être réparés devraient être remplacés par des matériaux semblables.

L'aménagement fonctionnel du plan en forme de «L» comprend l'aile arrière, des espaces polyvalents, une cuisine, une baignoire, un vestibule à l'arrière et les escaliers menant au sous-sol. Deux chambres à coucher et une salle de séjour/salle à manger sont situées à l'avant dans la partie plus solennelle de la maison. Les finis intérieurs et les revêtements de plancher ont été remplacés au fil des années. Les pièces et leur disposition correspondent au besoin de conditions de vie convenables pour la famille du garde. Alors que la résidence continue de servir de logement à cet endroit, les modifications apportées au plan ne devraient pas changer la séparation existante entre les espaces polyvalents et les pièces plus solennelles, c'est-à-dire la relation entre la cuisine et les chambres à coucher ainsi qu'avec la salle de séjour/salle à manger.

La relation entre la maison, sa voie latérale d'accès et la route influence l'orientation de quatre autres résidences, deux pavillons d'été, un bâtiment combinant atelier, bureau et garage, un groupe électrique et diverses dépendances situées à l'arrière et sur le côté de la résidence de garde. La relation entre la zone résidentielle et la zone des activités, séparées visuellement par des groupes de conifères adultes, constitue une caractéristique importante du lieu et devrait être maintenue lors de tout aménagement éventuel. La visibilité de la résidence de garde à partir de la route devrait être conservée.

1997-06-30

Pour des conseils au sujet de modifications proposées à ce bâtiment, veuillez consulter le *Code de pratique* du BEÉFP.